

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 29 mars 2022 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Jeanne Blackburn-Murray Lana Boulianne Christine Doré Stéphanie Girard Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Éric Bilodeau Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Pascal Martel Jean Fortin-Simard Alexandre Lavoie
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Sandra Boulianne, secrétaire générale

M. Jean-François Leblanc

Sont absents :

M^{mes} Geneviève Buteau-D'Eer
Chantale Cyr, directrice générale

MM. Jean-Charles Fortin
Martin Lapierre, directeur général adjoint

CA-2022-030

Ouverture de la rencontre /
Vérification du quorum et
mot de bienvenue

Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint. Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous.

CA-2022-031

Ouverture de la rencontre /
Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Agenda de consentement**
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux
- 3. Suivi financier du plan d'effectifs 2021-2022 (en date du 31 décembre 2021)**
- 4. Suivi budgétaire 2021-2022 au 31 décembre 2021**

5. Signataires bancaires
6. Dénomination d'un nouvel établissement et adoption de l'acte d'établissement concerné
7. Échéance du mandat des membres du CA
8. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CA-2022-032

Agenda de consentement /
Adoption du procès-verbal

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau
et résolu :**

D'ADOPTER les procès-verbaux du 15 février et du 22 mars 2022.

CA-2022-033

Suivi financier du plan
d'effectifs 2021-2022 (en
date du 31 décembre 2021)

Selon le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, il est prévu qu'un deuxième suivi financier du plan d'effectifs soit effectué au 31 décembre.

La masse salariale représente plus de 75 % des dépenses du Centre de services scolaire.

Les principaux objectifs étant :

- *d'optimiser les ressources financières disponibles dans le meilleur intérêt des élèves en prévoyant les résultats financiers au 30 juin 2022;*
- *de conscientiser les gestionnaires par rapport aux sommes disponibles, à l'importance et à l'utilité du respect du plan d'enregistrement comptable;*
- *d'augmenter la fiabilité des données financières (contrôle interne);*
- *d'informer le conseil d'administration, la direction générale et les gestionnaires en cours d'année.*

Les services éducatifs, le service des ressources humaines, le service des ressources informationnelles et le service des ressources financières ont collaboré activement à mettre en place les outils nécessaires à l'élaboration du présent suivi.

Les principales hypothèses et conclusions se retrouvent dans le document « Suivi financier du plan d'effectifs 2021-2022 – 31 décembre 2021 ».

Ce suivi est présenté à différents comités (comité de directions, comité de répartition des ressources, comité consultatif de gestion et au comité de vérification).

Le comité de vérification a reçu, analysé et questionné divers éléments de ce suivi lors de la séance du 21 mars 2022.

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021-2022;

CONSIDÉRANT le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification, lors de la séance du 21 mars 2022, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi financier du plan d'effectifs 2021-2022 (en date du 31 décembre 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu :**

D'ACCEPTER le dépôt du suivi financier du plan d'effectifs 2021-2022 (en date du 31 décembre 2021) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

CA-2022-034

Suivi budgétaire 2021-2022
au 31 décembre 2021

Selon le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, il est prévu qu'un suivi budgétaire complet soit effectué à la mi-année (en date du 31 décembre).

Les principaux objectifs étant :

- *d'optimiser les ressources financières disponibles dans le meilleur intérêt des élèves en prévoyant les résultats financiers au 30 juin 2022;*
- *de conscientiser les gestionnaires par rapport aux sommes disponibles, à l'importance et à l'utilité du respect du plan d'enregistrement comptable;*
- *d'augmenter la fiabilité des données financières (contrôle interne), notamment celles relatives aux prévisions salariales;*
- *d'informer le conseil d'administration, la direction générale et les gestionnaires en cours d'année.*

L'ensemble des gestionnaires responsables de budgets ont été mis à contribution et accompagnés pour réaliser une prévision budgétaire.

Le service des ressources financières a coordonné le processus, consolidé les données et analysé les résultats soumis par les gestionnaires.

Les principales hypothèses et conclusions se retrouvent dans le document « Suivi budgétaire 2021-2022 – 31 décembre 2021 ».

Ce suivi est présenté à différents comités (comité de directions, comité de répartition des ressources, comité consultatif de gestion et au comité de vérification).

Le comité de vérification a reçu, analysé et questionné divers éléments de ce suivi lors de la séance du 21 mars 2022.

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021-2022;

CONSIDÉRANT le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification, lors de la séance du 21 mars 2022, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi budgétaire 2021-2022 (en date du 31 décembre 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ACCEPTER le dépôt du suivi budgétaire 2021-2022 (en date du 31 décembre 2021) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2022-035

Signataires bancaires

Pour assurer la continuité des opérations financières courantes du Centre de services scolaire, l'ajout de signataires pour les affaires bancaires s'avère nécessaire.

Actuellement, les personnes détentrices des postes suivants sont autorisées à signer les affaires bancaires du Centre de services scolaire :

- *Directeur(trice) général(e);*
- *Directeur(trice) général(e) adjoint(e);*
- *Directeur(trice) du Service des ressources financières.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des opérations bancaires du Centre de services scolaire transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi, La Baie-Bas-Saguenay et la Rive-Nord;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des opérations financières courantes du Centre de services scolaire;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins;

QUE les titulaires des postes suivants soient les représentants de tous les comptes bancaires du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay :

- Président(e) du Conseil d'administration;
- Directeur(trice) général(e);
- Directeur(trice) général(e) adjoint(e);
- Directeur(trice) du Service des ressources financières;
- Directeurs(trices) adjoints(es) du Service des ressources financières.

ADOPTÉE

CA-2022-036

Dénomination d'un nouvel établissement et adoption de l'acte d'établissement concerné

Suivant l'autorisation du ministère afin d'établir le bâtiment Georges-Vanier, connu sous le nom de pavillon Au Millénaire, en tant qu'école à vocation particulière, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRDS) souhaite déterminer sa dénomination officielle afin que celle-ci reflète la vocation du nouvel établissement à vocation particulière.

Selon la politique Dénomination d'un établissement, le CSSRDS doit présenter une demande à son conseil d'administration afin que celui-ci procède à la formation d'un comité ad hoc qui aurait comme mandat de mettre en œuvre la démarche de consultation et de présenter ses recommandations au conseil d'administration pour que celui-ci adopte la dénomination officielle au plus tard 2 mois avant la date d'ouverture officielle (1^{er} juillet 2022).

Toutefois, considérant le dépôt d'une lettre d'intention rédigée par les représentants des membres du personnel et des parents formulant leur demande d'officialiser la dénomination « Au Millénaire » et dans un souci d'économie, le CSSRDS suggère de retenir dès maintenant le nom Au Millénaire afin de bien refléter sa vocation et de préserver le logo et les affiches, d'adopter une résolution à cet effet et d'adopter l'acte d'établissement de l'école Au Millénaire tel que présenté.

Dans le cas où le conseil d'administration choisit de former un comité ad hoc afin de mettre en œuvre la démarche de consultation, il devra avoir finalisé le processus et venir présenter ses recommandations au conseil d'administration à la séance du 26 avril 2022. La décision finale devant être prise au plus tard 2 mois avant la date d'ouverture officielle (1^{er} juillet 2022).

CONSIDÉRANT la réponse du ministère autorisant le CSSRDS à établir une école à vocation particulière;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention des représentants des membres du personnel et des parents formulant leur demande d'officialiser la dénomination « Au Millénaire »;

CONSIDÉRANT que le CSSRDS souhaite que le nom de ce nouvel établissement reflète sa vocation;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration souhaite adopter dès maintenant la dénomination officielle du nouvel établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est favorable à l'adoption du nom Au Millénaire pour la nouvelle école à vocation particulière;

**Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

D'ADOPTER la dénomination Au Millénaire pour le nouvel établissement à vocation particulière;

QUE le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay mandate la secrétaire générale, Mme Sandra Boulianne, afin d'informer le service de toponymie du gouvernement du Québec et d'en aviser le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation et certains autres organismes concernés;

QUE Mme Sandra Boulianne soit autorisée à signer les documents afférents;

D'ADOPTER l'acte d'établissement de l'école Au Millénaire tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2022-037

Échéance des mandats des
membres du CA

Lors de la séance du 20 octobre 2020, il a été résolu que les mandats des administrateurs suivants arriveraient à échéance le 30 juin 2022.

Membres parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Dickey Bessette, Steve	Gagné-Claveau, Lisa	Buteau-D'Eer, Geneviève
Nicolas Laflamme	Girard, Steeve	Blackburn-Murray, Jeanne
		Nadeau, Kathia

Il est à noter que M. Nicolas Laflamme, Mme Lisa Gagné-Claveau et M. Steeve Girard ont remis leur démission en cours de mandat et que les postes ont respectivement été comblés pour la durée non-écoulée du mandat par Mme Christine Doré, Mme Lana Boulianne et Mme Stéphanie Girard.

Par conséquent, le Secrétariat général désire informer le Conseil d'administration qu'un appel de candidatures sera effectué prochainement dans le respect des procédures applicables afin de combler les postes dont le mandat arrive à échéance, soit les postes de :

- *Membre représentant les parents (District 1)*
- *Membre représentant les parents (District 4)*

- *Membre représentant le personnel de soutien*
- *Membre représentant le personnel enseignant*

- *Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines*
- *Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles*
- *Membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans*

CA-2022-038

Période de questions

Aucune question.

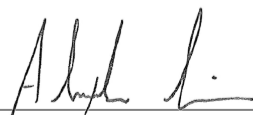
CA-2022-039

Clôture de la rencontre


**Il est proposé par Mme Lana Boulianne
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 19h 31.

ADOPTÉE



Le président



La secrétaire générale